DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE Vagnas
en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

Procès-Verbal du conseil municipal du 22 mai 2025
Séance de 20h

Présents : C.Buisson ; C.Eyballin ; M.Failla ; L.Lacoste ; R.Laignel ; M.Mularoni ; J.Roux ; B.Schaeck ; F.Tritto ; J.Bouniol.

Absents excusés : Martin Hubert qui donne procuration à C.Buisson.

C.Buisson signale qu'elle devra peut-être sortir de la salle en cours de conseil, auquel cas elle donne pouvoir à L.Lacoste ; auquel cas, H.Martin ne sera plus représenté.

Secrétaire de séance : R.Laignel

Début de séance 20h05

Délibération n°1 : Maintien d'un adjoint dans ses fonctions.

Madame la Maire ouvre la séance en expliquant au conseil qu'elle avait eu des différents avec Mr Schaeck, que ce dernier lui reprochait d'avoir trahis sa confiance et qu'il ne reviendrait plus.

Mr Schaeck dément et demande à Madame la Maire de se référer au dernier mail qu'il lui a envoyé.

Mme la Maire lui signifie que ce n'est pas le sujet pour lequel elle lui enlève ses délégations.

Mr Schaeck insiste en rappelant la jurisprudence de Versailles. Mme la Maire confirme qu'il ne s'agit pas de cela, sa décision est indépendante de l'annulation du permis qu'il réclame.

Mr Schaeck lit au conseil la décision du tribunal de Versailles du 15/10/2020 et informe que le PC dont il demande le retrait est entaché de 7 irrégularités et un vice de forme.

Plusieurs conseillers donnent leur avis et posent des questions sur le permis en question.

Il est reproché à Mr Schaeck d'avoir fait analyser ce permis alors qu'il ne l'a jamais fait pout aucun autre. Mr Schaeck rétorque qu'il l'a fait à titre personnel et qu'on devrait le remercier d'avoir mis en défaut les services de la communauté de commune.

C.Eyballin constate que si cette histoire de PC est privée, le retrait de la délégation est un choix de Mme la Maire.

J.Bouniol, relance malgré tout le débat sur ce PC en demandant à Mr.Schaeck les raisons personnelles de sa contestation. Alors Mr Schaeck lit à nouveau l'analyse du permis fait par son conseil et énonce les irrégularités et mentionne plusieurs articles du code de l'urbanisme. Il mentionne le vice de forme car le PC ne mentionne pas le nom du signataire.

C.Eyballin : « En résumé, ce PC , tu veux le faire sauter, alors continue ton action privée, mais laisse Mme la Maire t'enlever tes délégations parce il y a des choses qui ne lui plaisent pas et

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

on va voter pour savoir si on t'enlève ta fonction car c'est pas parce que c'est du privé qu'on va te l'enlever

« En fait, c'est toi qui interprète, nous on nous a expliqué que tu ne venais plus, et que tu t'es énervé après elle parce qu'elle ne voulait pas retirer un PC. Nous on est là pour valider ou non la décision de Mme la Maire, le reste effectivement, c'est du privé ».

Mr Schaeck insiste à nouveau sur le fait que le PC n'est pas conforme et qu'il attend la réponse de Mme le Maire et qu'en fonction de sa réponse, il ira au tribunal administratif.

Mme la Maire confirme maintenir sa position.

Mr Schaeck: « Bon, tu signifies ta réponse à l'avocat, si tu annules ce permis, ça en restera là, si tu ne l'annules pas il y aura un recours au T.A. et là, on attendra je ne sais combien de temps .../... Je vais lancer la procédure et j'irais jusqu'au bout .../... et de même en ce qui concerne le fait de me retirer ma délégation, j'avais prévu de démissionner, mais suite à la procédure de Mme la Maire, j'engagerai la même procédure, car Mme le Maire a fait des erreurs ! »

Mme la Maire : «vous faites ce que vous voulez»

Certains conseillers font des commentaires conciliants ; mais Mr Schaeck reste sur ses positions et justifie son absence de plusieurs semaines par des raisons de santé.

Mme la Maire met la délibération aux votes.

L'ensemble des votants acceptent la décision de Mme la Maire ; il est demandé à Mr Schaeck de se prononcer. Il ne pensait pas pouvoir voter et vote donc contre.

C.Buisson étant sortie en cours de la délibération,

Après délibération, le conseil décide à la majorité de retirer ses fonctions à Mr Scheack,

9 voix pour et 1 voix contre (B.Schaeck)

FIN DE LA SEANCE A 20H30

Régine LAIGNEL

Secrétaire de séance

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Monique MULARONI

Maire de VAGNAS